

ATTENTAT DU 14 JUILLET 2016 À NICE I HUIT ACCUSÉS RENVOYÉS DEVANT LA COUR D'ASSISES SPÉCIALE POUR L'ATTAQUE TERRORISTE QUI AVAIT FAIT 86 MORTS

jeudi 12 novembre 2020, par [Thémis](#)

Mercredi, les juges d'instruction en charge du dossier relatif à l'attentat perpétré sur la promenade des anglais ont rendu leur ordonnance de clôture de l'information judiciaire. Renvoyant huit personnes devant la Cour d'assises spécialement composée, trois d'entre eux le sont pour association de malfaiteurs terroriste criminelle, les cinq autres le sont pour association de malfaiteurs sans la qualification terroriste.

Sophia SECO, Directrice générale de la FENVAC, rassurée de constater que la procédure judiciaire a pu suivre son cours malgré le contexte sanitaire, estime que cette nouvelle étape oriente de façon concrète vers un procès certain. Les accusés pourront en effet éclairer les victimes à défaut de charges relatives à la complicité requises par de nombreuses familles.

Retrouvez ci-dessous l'article complet sur le sujet paru dans Nice Matin.